

Taxer les (grosses) fortunes en Belgique: mission impossible ?

*Christian VALENDUC
UC Louvain et Université de Namur
Chercheur associé Institut syndical européen*

Taxer les (grosses) fortunes: mission impossible?

- De quoi parle-t-on?
 - A propos du patrimoine
 - A propos de la taxation
- Une idée populaire ?
- Arguments pour et contre une taxation du patrimoine
- Quid de l'argument de la mobilité de la base taxable et de la concurrence fiscale ?

Imposition du patrimoine

A propos du patrimoine

- Entre 1995 et 2018

- Le patrimoine financier est passé de 516 à 1409 milliards €
- Il a donc presque triplé !

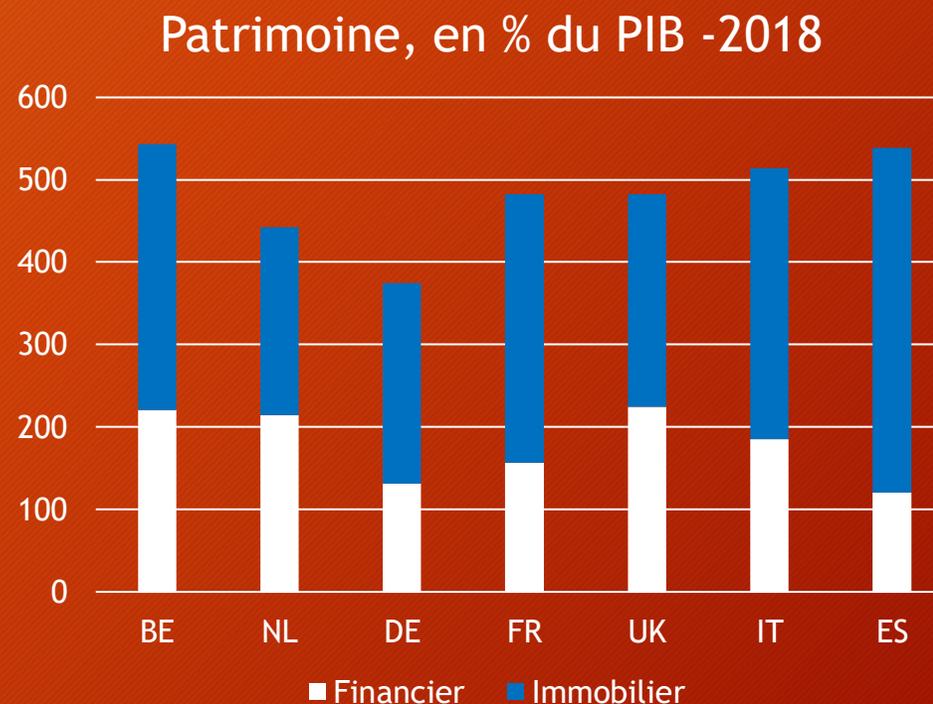
- Entre 1995 et 2018

- Le patrimoine financier est passé de 2,45 à 2,96 fois le PIB
- Soit une multiplication par un 1,2 en 23 ans
- Et une croissance annuelle moyenne du ratio au PIB de 0,8% par an...

Imposition du patrimoine

A propos du patrimoine

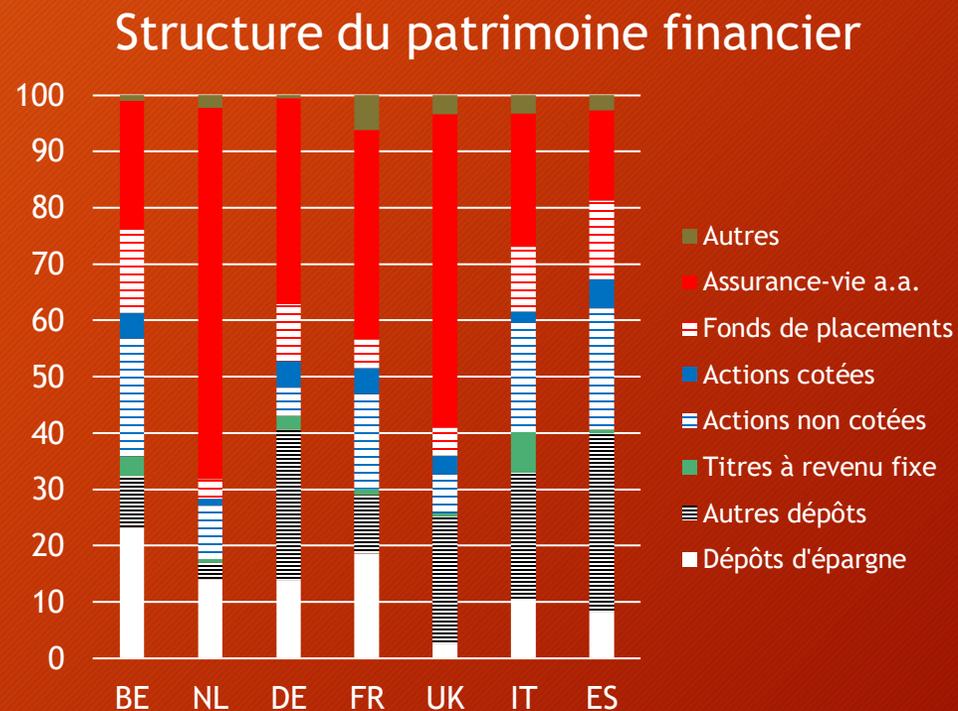
- Un niveau du patrimoine, exprimé en % du PIB, relativement élevé, surtout pour l'immobilier qui a une part plus importante



Imposition du patrimoine

A propos du patrimoine

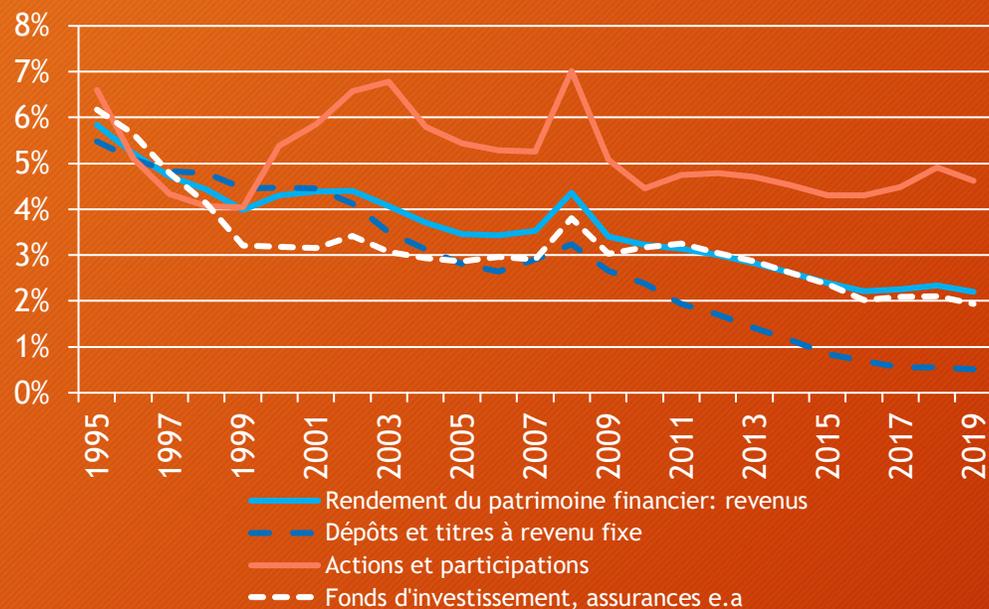
- Structure du patrimoine financier
 - Poids élevé des livrets d'épargne
 - et des « actions non cotées »
 - capital des petites sociétés
 - Ce qui renvoie à l'importance de la mise en société en Belgique, ce qui gonfle artificiellement le patrimoine financier



Imposition du patrimoine

A propos du patrimoine

Rendement du patrimoine financier des particuliers, sur base des revenus



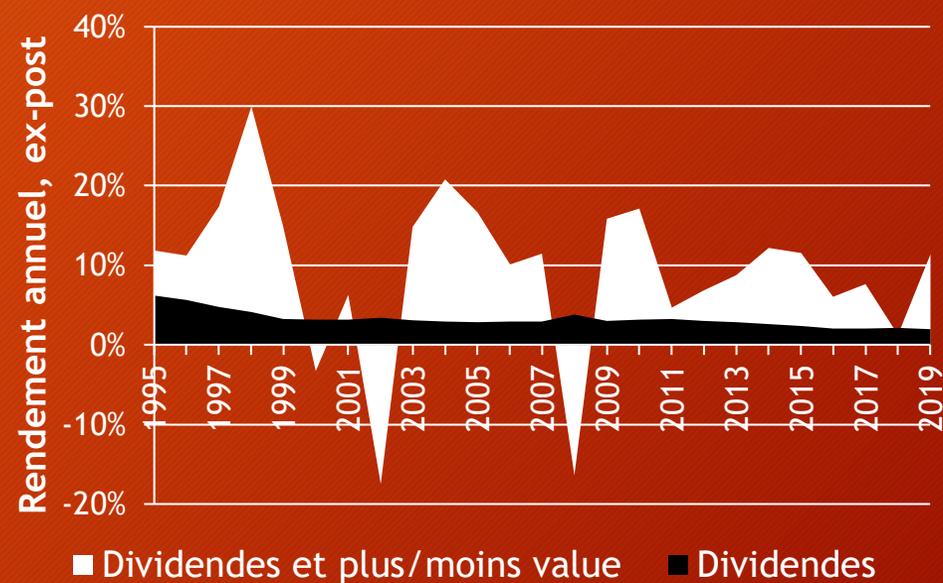
- Forte diminution des rendements (en revenu) du patrimoine financier, sauf pour les placements en actions
- Le rendement (dividendes) des placements en actions est plus cyclique

Imposition du patrimoine

A propos du patrimoine

- La prise en compte des plus-values (exprimées, pas nécessairement réalisées) augmente le rendement des actions et le rend beaucoup plus variable

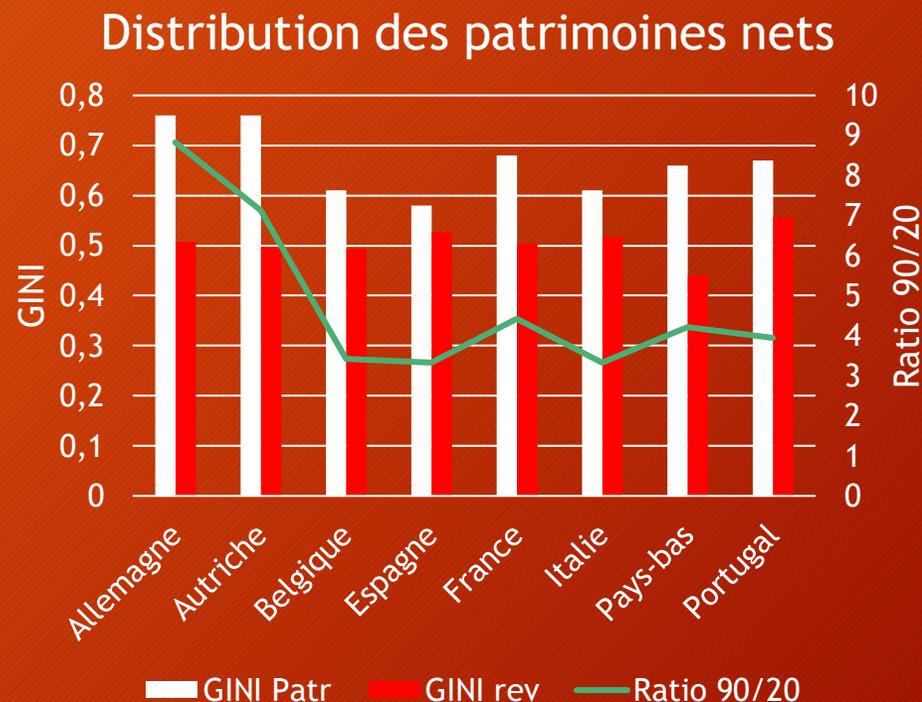
Rendement des actions, plus et moins values comprises



Imposition du patrimoine

A propos du patrimoine

- Par rapport aux autres pays européens, la Belgique fait partie des pays où la répartition du patrimoine est moins inégalitaire
- Ecart moindre entre l'inégalité des patrimoines et l'inégalité des revenus
- Impact de la part plus importante des revenus immobiliers



Imposition du patrimoine

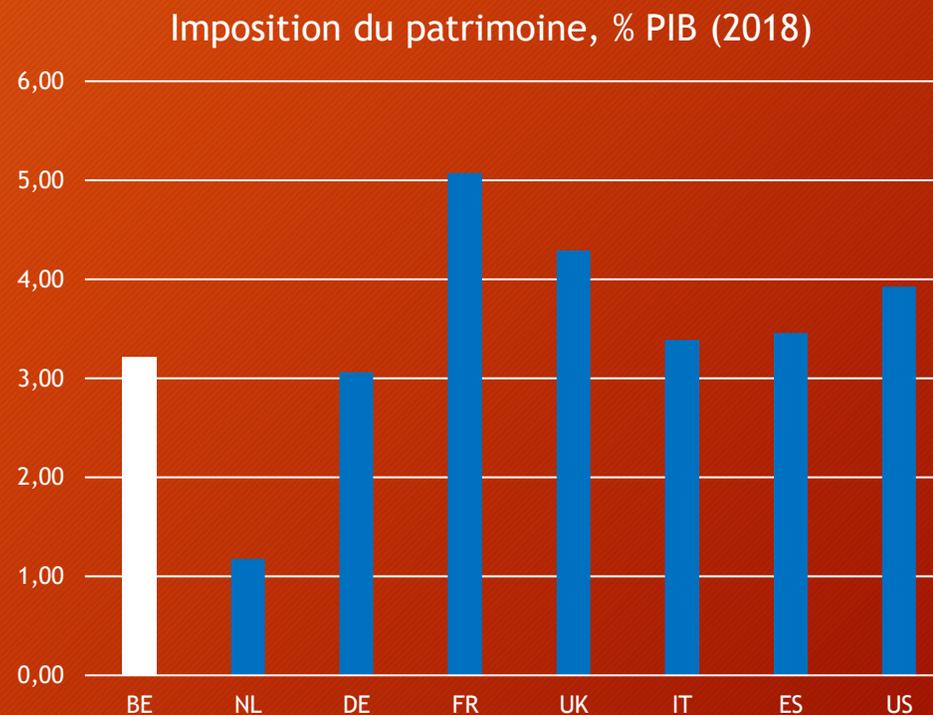
A propos de la taxation

- Différentes formes d'imposition
 - (Dé)Taxation de l'acquisition: droits d'enregistrement (+), réduction d'impôt sur l'épargne pension, l'assurance-vie, les emprunts hypothécaires (-)
 - Taxation de la détention (taxe sur les compte titres, impôt foncier, taxation du patrimoine)
 - Taxation du rendement
 - Taxation des revenus
 - Taxation des plus-values (et détaxation des moins-values)
- Qu'en est-il en Belgique ?

Imposition du patrimoine

A propos de la taxation

- Au total 3% du PIB
- Mais ne tient pas compte
 - De l'impôt des sociétés (?) (+)
 - Des réductions d'impôt sur l'acquisition d'actifs financiers (épargne-pension, assurance-vie, emprunts hypothécaires) (-)
- Mais fortes différences d'imposition effective selon les actifs



Imposition du patrimoine

A propos de la taxation

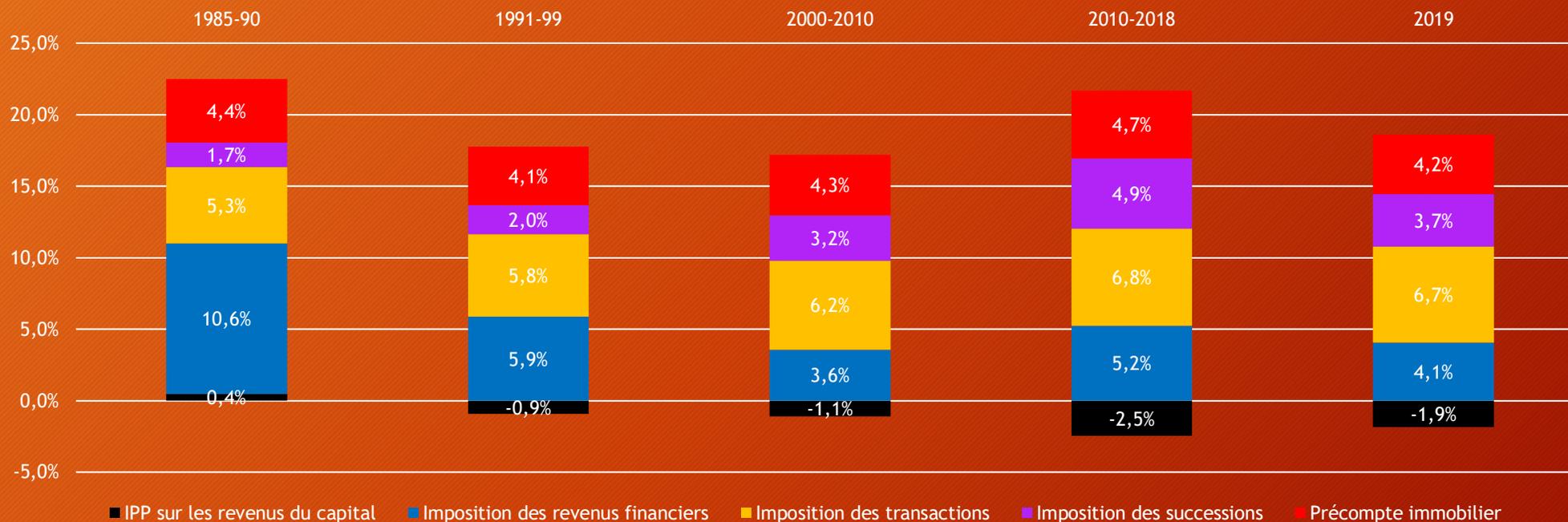
- Patrimoine immobilier
 - Taxation élevée de l'acquisition
 - Taxation de la détention par l'impôt foncier
 - Mais sur base des valeurs locatives de 1975 indexées depuis 1991..
 - Taxation faible des revenus
 - Taxation des plus-values pratiquement inexistante
- Patrimoine financier
 - Faible taxation (ou détaxation !) de l'acquisition
 - Détaxation nette de l'épargne à long terme (assurance-vie, fonds de pension)
 - Pas de taxation de la détention
 - Taxation des revenus à 30% (hors compte d'épargne) mais pas de taxation des plus-values
 - Quid des produits financiers qui transforment des revenus en plus-values ?

Globalement ni efficace, ni équitable: (CSF, OCDE, CE, FMI... et d'autres)

Imposition du patrimoine

A propos de la taxation

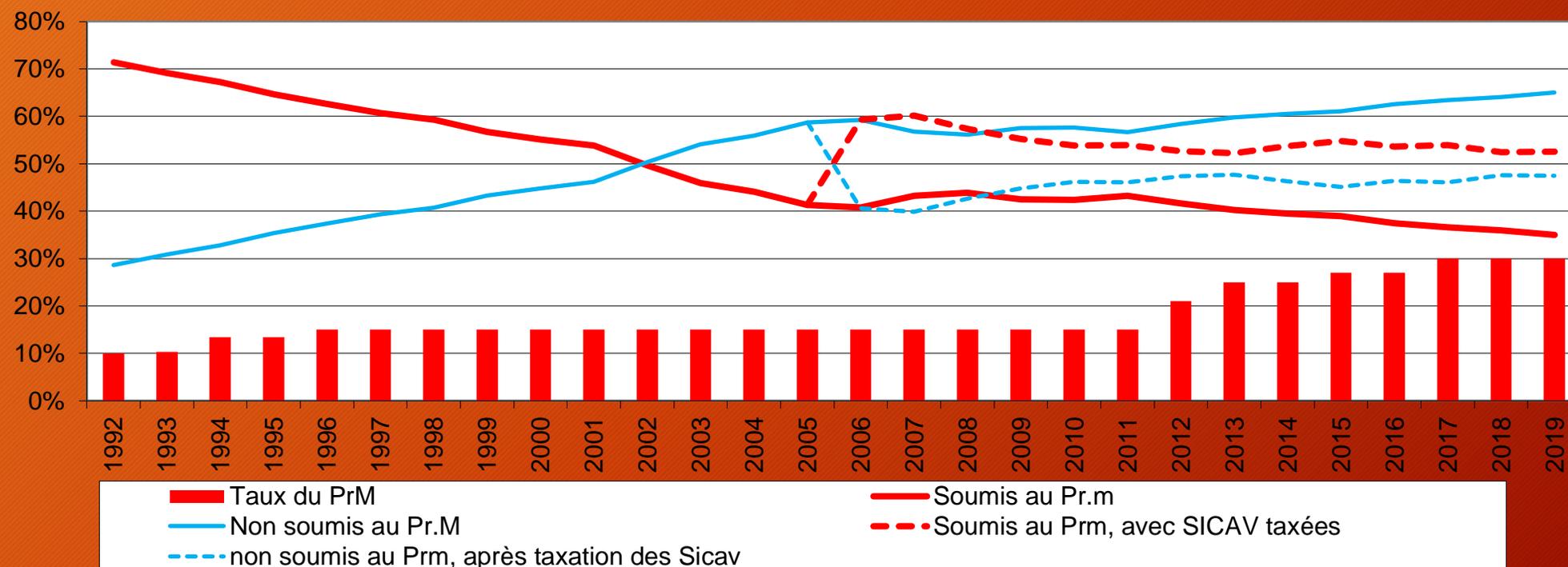
Décomposition du taux d'imposition effectif du patrimoine (en % des revenus)



Imposition du patrimoine

Et les modalités de taxation ont un impact..

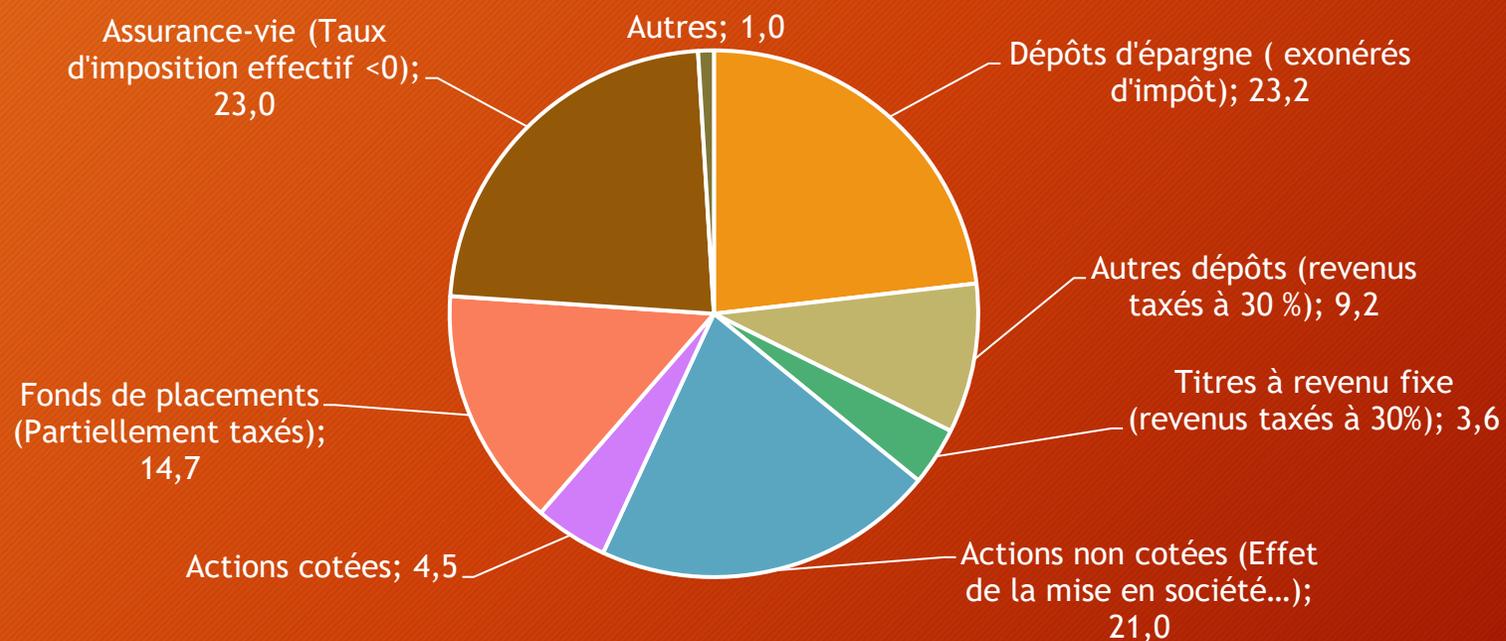
Actifs financiers détenus par les particuliers
selon le régime fiscal



Imposition du patrimoine

Et les modalités de taxation ont un impact..

L'impôt et la structure du patrimoine financier (en % du total)



Imposition du patrimoine

Arguments pour et contre

- Du point de vue de l'efficacité (« efficiency », impact sur le marché)
 - Le discours sur la double imposition est un discours de juriste; pour l'économiste ce qui compte c'est l'imposition effective, donc globale
 - Impact faible de la taxation sur l'épargne globale, mais des taux différents modifient (et biaisent) les choix d'épargne
 - Donc traiter de la même manière les différents actifs patrimoniaux
 - Quel type d'imposition du patrimoine ?
 - L'impôt le moins efficace est celui basé sur les transactions
 - L'impôt le plus efficace est celui basé sur les héritages reçus (pas d'effet négatif sur l'épargne, taxation d'un « windfall gain »)

Imposition du patrimoine

Arguments pour et contre

- Du point de vue de la redistribution
 - Le patrimoine est plus inégalement réparti que les revenus
 - Au niveau mondial (Quid B?), hausse de la concentration des patrimoines
 - Le patrimoine confère un niveau de bien-être supplémentaire, indépendamment du revenu qu'il procure
 - Statut social, pouvoir, davantage d'opportunités, sécurité supplémentaire
 - Rôle de la transmission du patrimoine dans l'inégalité des chances
 - Donc la taxation des revenus ne suffirait pas, surtout si les plus-values ne sont pas taxées
 - Mais pourquoi instaurer une imposition du patrimoine si la taxation des revenus est mal faite ?
 - Un impôt sur le patrimoine pèse d'autant moins que le rendement est élevé, hors le rendement augmente avec le patrimoine
 - Une tranche non imposée permet une imposition progressive

Imposition du patrimoine

Quid de la concurrence fiscale?

- Politiques délibérées... et absence de politique ?
- Maintien de la souveraineté... ou abandon ?
- Défendue par le libéralisme... mais contraire à une affectation efficace des ressources par le marché
- Distinguer le déplacement du patrimoine et le déplacement du contribuable
 - Le premier peut être neutralisé par l'échange d'informations
 - Le second ne peut l'être que par une taxation sur base de la nationalité (et encore...) ou par une « exit tax »
- Distinguer les anecdotes (les français qui vivent à Uccle) des études empiriques (impact en termes d'exode fiscal relativement limité en termes macroéconomiques)